

combattants (M. Dubé), après sa désignation, selon laquelle on présenterait un bill qui intégrerait à la loi sur les pensions les conditions les plus avantageuses possibles que le pays pourrait alors offrir aux anciens combattants. Toutes les propositions du Livre blanc, dont un grand nombre améliorent et élargissent de beaucoup la loi, prévoient des prestations plus élevées et, dans certains cas, dépassent les recommandations du rapport Woods.

A titre de membre du comité permanent des affaires des anciens combattants, qui avait pour mandat d'entendre les mémoires des associations d'anciens combattants de tout le pays, et qui a étudié pendant des mois diverses recommandations et propositions, ainsi que des contre-propositions, je suis très heureux et très fier que les résultats, concrétisés dans le bill actuellement à l'étude soient en général considérés comme très satisfaisants par tous les intéressés.

L'éditorial du numéro le plus récent de la revue nationale de la Légion canadienne, dont le député de Bruce (M. Whicher) a fait état, témoigne de la véritable satisfaction que le bill suscite. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'en lirai une partie. L'article est intitulé: La nouvelle situation des anciens combattants. En voici le texte:

Une nouvelle étape de la longue route vers l'amélioration de la législation sur les pensions de guerre a été franchie le mois dernier avec la présentation du bill C-203, à la Chambre des communes, par l'honorable J.-E. Dubé, ministre des Affaires des anciens combattants.

L'ampleur des changements apportés à la loi sur les pensions—les plus étendus depuis un demi-siècle—montre le souci sincère du ministre et du gouvernement pour le bien-être de ceux qui, alors qu'on en avait besoin, ont mis leur vie à la disposition de leur pays, et envers qui le Canada a des obligations spéciales.

● (8.40 p.m.)

La Légion et les autres associations d'anciens combattants à chartes fédérales sont très heureuses de constater que les changements proposés à la loi sur les pensions répondent en majeure partie aux exigences formulées dans le rapport Woods, et appuyées par la suite par le comité parlementaire des affaires des anciens combattants.

Les améliorations apportées au projet de loi, notamment le Conseil de révision des pensions et les allocations supplémentaires pour invalidités multiples indiquent clairement que le ministre était sincère en assurant à la Chambre il y a quelques mois que les opinions du gouvernement au sujet du Livre blanc n'étaient pas rigides ou immuables et que les recommandations du comité des affaires des anciens combattants, qui a appuyé bon nombre des propositions d'associations d'anciens combattants, seraient étudiées à fond et consciencieusement.

D'autres modifications importantes, notamment le traitement spécial accordé aux anciens prisonniers de guerre au Japon, l'établissement du Bureau des anciens combattants comme entité distincte qui aura des relations plus étroites avec les resquérants, la libéralisation de l'article portant sur le bénéfice du doute, les nouvelles procédures au sujet des appels et l'attitude plus compatissante à l'égard du versement des pensions, devraient contribuer pour beaucoup à réparer de nombreuses injustices dont se plaignaient les pensionnés invalides depuis bien des années.

La sincérité du gouvernement à l'égard de cette mesure législative ne pourrait être mieux illustrée que par la nomination de M. Donald Thompson comme président de la Commission des allocations aux anciens combattants. Pendant onze ans, il a été secrétaire national de la Légion royale canadienne et c'est une des personnes les plus dévouées que je connaisse à la cause des anciens combattants. Cette nomination sera bien accueillie, j'en suis sûr, de tous les anciens combattants d'un bout à l'autre du pays. J'aimerais le féliciter personnellement et par la

même occasion, monsieur l'Orateur, j'espère que vous conviendrez avec moi que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé), responsable de cette nomination, devrait aussi être félicité car son geste sera assurément fort bien accueilli.

Nous connaissons tous les ministres, surtout ceux qui s'occupent des anciens combattants, et tous nous sommes sensibles au fait qu'il ait accepté avec dévouement et humilité les obligations que comporte son poste, fermement résolu à accomplir pour les anciens combattants ce qu'aucun autre ministre n'a jusqu'ici osé faire pour eux. Le ministre a insisté pour présenter une mesure favorable aux anciens combattants, une mesure qui soit la meilleure au monde, une mesure qui tienne compte des concepts modernes de justice sociale et de reconnaissance envers ceux qui en temps de guerre comme en temps de paix ont mis leurs vies au service de leur patrie.

J'aimerais aussi féliciter le président du comité permanent des affaires des anciens combattants, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) qui a présidé pas moins de 39 séances avec extrêmement de tact et de compétence, sans parler de la patience dont il a fait preuve au cours de certaines discussions particulièrement longues et compliquées. D'autre part, nous étions réellement intéressés à préconiser les meilleures méthodes possible de traiter les questions confuses.

En présentant cette mesure, la nation a reconnu sa dette envers les anciens combattants invalides, infirmes et aveugles. Monsieur l'Orateur, d'année en année, il est regrettable de voir à chaque 11 novembre que de moins en moins de gens observent formellement l'anniversaire de l'Armistice. Mais même si le sentiment public a pu s'émousser, le sens du 11 novembre n'a pas changé. Le souvenir du courage et de la bravoure de ceux qui ont combattu dans les guerres pour la liberté, et qui ont souffert de blessures et de mutilations, sera perpétué dans les annales de l'histoire. Monsieur l'Orateur, leur dévouement est sans égal et en approuvant cette loi, nous ne faisons que les remercier pour le sang qu'ils ont versé et le courage qu'ils ont montré.

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, je me félicite tout particulièrement d'avoir l'occasion d'intervenir brièvement dans ce débat. Nous savons tous que, lorsque la patrie est en danger, nous faisons appel à nos jeunes gens pour qu'ils défendent le pays contre l'agression. A des époques pareilles, nous apprécions, davantage peut-être qu'à l'ordinaire, les libertés auxquelles nous sommes tous attachés, et nous tirons la conclusion que nous sommes moralement en droit de demander à nos jeunes gens de s'enrôler comme volontaires pour aller défendre le pays, ainsi que beaucoup de Canadiens actuellement en vie l'ont fait à deux reprises et même plus souvent.

Une fois la crise passée, la nation reconnaissante estime qu'elle a une dette de gratitude envers ceux qui l'ont défendue face à l'agression, et il est bon que nous nous souvenions qu'en deux occasions au moins, nous autres Canadiens et la plus grande partie du monde occidental, avons été à deux doigts de l'anéantissement des libertés qui nous sont si chères. Il s'en est fallu de très peu. En l'occurrence, le sentiment général des citoyens canadiens était que la nation avait une haute obligation morale envers ceux qui avaient servi dans les Forces armées en temps de guerre. Ils estimaient qu'un moyen de s'acquitter de cette obligation morale était de